

Séance ordinaire du 25 mars 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°25032025D05

Objet : Finances Locales – Budget principal – Vote des subventions aux associations

Date de la convocation et de l’affichage : 19 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 1 (Ghislain GARLATTI)

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 25 mars 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET		X		Jean-Jacques BAZIN
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D05

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D05-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI			X	
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR			X	
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Annie BERARD

Rapporteur : Martine BANNAY-CODET, Adjointe en charge des associations, du lien social et de la culture

Exposé des motifs :

Vu l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les dossiers de demande de subvention déposés par les associations ;
Vu l'avis de la Commission Associations et Liens sociaux ;
Considérant que les crédits sont inscrits au budget à l'article 65741 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

AEB GYM	1 000,00€
AMICALE DES PECHEURS DU LAC ST ANDRE	600,00€
AMICALE DES PECHEURS FRANCIN	600,00€
APEDYS DES 2 SAVOIE	100,00€
APEI LES PAPILLONS BLANCS	400,00€
APEL SAINT MAURICE	500,00€
APF France HANDICAP	200,00€
ARTS ET NUANCES A FRANCIN	400,00€
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE L'ECOLE DE FRANCIN	500,00€
AUX FOURS ET A FRANCIN	600,00€
BIEN VIVRE EN YOGA	625,00€
BUDOKAN KOMOREBI	800,00€
CHIENS SPORTIFS DU GRANIER	100,00€
CLUB DE DANSE PORTE-DE-SAVOIE	600,00€
CLUB DE LA BONNE ENTENTE	1 500,00€
COEUR DE SAVOIE FOOTBALL	2 500,00€
DON DU SANG MONTMELIAN	200,00€
FNACA	600,00€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D05

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D05-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

GYM DANCE	800,00€
HYPPOS CAMP	500,00€
INFORMATION	8 000,00€
JAMALV	200,00€
JUMELAGE EN MARCHES	2 008,00€
KARATE DE LA RAVOIRE	1 000,00€
LA BANQUE ALIMENTAIRE	400,00€
LACS	1 600,00€
L'EN VIE	500,00€
LES AMIS DU GRANIER	1 000,00€
LES LOCOS	800,00€
LES VOIES DE NOTRE HISTOIRE	900,00€
LOCOMOTIVE	300,00€
MEMOIRE ET PATRIMOINE	1 000,00€
OSTENDITE	400,00€
PETANQUE DE LA SAVOYARDE	1 800,00€
RESTOS DU CŒUR SAVOIE	400,00€
SOIF DE ZIC	4 000,00€
SOU DES ECOLES CRINCAILLE	600,00€
TENNIS CLUB FRANCIN	1 300,00€
UN BOUQUETIN EN EQUILIBRE	300,00€
TOTAL	39 633,00€

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 25 MARS 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 31/03/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Annie BERARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D05

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D05-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D05-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025